

SUPERVISEUR INDÉPENDANT DU DÉPARTEMENT RENSEIGNEMENTS ET ENQUÊTES DE L'AMA

PROFIL DU POSTE

La politique d'enquête de l'Agence mondiale antidopage (AMA) prévoit que le département Renseignements et enquêtes de l'AMA fonctionne indépendamment du reste de l'Agence. Conformément à cette politique, le département peut entreprendre toute enquête qu'il juge appropriée, sans demander le consentement ou l'autorisation préalable du Comité exécutif de l'AMA, du Conseil de fondation de l'AMA, du président ou du directeur général de l'AMA.

Pour assurer la conformité des activités du département Renseignements et enquêtes avec cette politique, celle-ci prévoit la nomination d'un superviseur indépendant chargé d'auditer le travail du département. Le superviseur indépendant est nommé pour un mandat de trois ans, renouvelable une fois pour un second mandat de trois ans. De plus amples détails sur le processus d'audit sont fournis dans la [politique d'enquête de l'AMA](#).

Exigences générales

- Réputation, intégrité et éthique irréprochables;
- Passion pour l'intégrité sportive – en accord avec la mission et les valeurs de l'AMA;
- Esprit stratégique, excellent jugement dans un cadre organisationnel complexe;
- Perspective et expérience internationales;
- Capacité à travailler de manière collaborative;
- Sensibilité culturelle (compréhension et acceptation de la diversité des cultures);
- Capacité à mener les tâches demandées (disponibilité et temps);
- Capacité à voyager à l'étranger aux bureaux de l'AMA à Lausanne (SUI) et Montréal (CAN).

Exigences spécifiques

- Satisfaire aux critères d'indépendance opérationnelle, personnelle et organisationnelle de l'AMA¹;
- Expérience approfondie et pertinente dans le domaine des enquêtes policières et/ou des poursuites pénales (au niveau exécutif);
- Solide connaissance de la structure du sport international et du système antidopage mondial, y compris de ses règles et procédures (si possible);
- Capacité à analyser et évaluer les procédures d'enquête et leurs résultats pour en dégager les meilleures pratiques;
- Excellentes compétences en matière de communication écrite et orale en anglais et/ou en français (avec une capacité à communiquer en anglais dans ce dernier cas);
- Expérience dans la conduite d'activités de supervision dans un environnement réglementaire.

Remarque :

¹ Ces critères sont détaillés dans le Règlement sur l'indépendance du [Règlement de gouvernance de l'AMA](#).